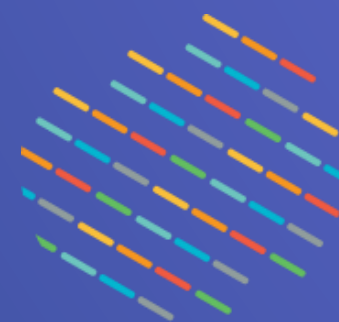


OWNSA

(Outil web niveau de soins alternatifs)

Présentation

Équipe Vigie NSA – Janvier 2024



Québec 



1. Définition de l'OWNSA

OWNSA est un outil mis en place pour favoriser une communication efficace entre les établissements du réseau de la santé montréalais pour assurer une meilleure gestion et fluidité dans le suivi des usagers NSA et FRA.



2. Objectifs de l'outil

Remplacer l'outil web (RADCC et Réadaptation) en bris de service.

Permettre une prise en charge rapide en PPCC*.
(*Planification Précoce et conjointes des congés)

Rendre disponible un outil pour faciliter les échanges entre les intervenants impliqués dans la situation de l'utilisateur en prévision du congé.

Favoriser la fluidité du parcours des usagers.

Permettre le suivi d'indicateurs tout au long de la trajectoire.

L'OWNSA ne remplace pas les processus habituels. Il vient en soutien de ces derniers.

3. Les grands principes de la trajectoire

Chaque usager a une seule trajectoire qui se compose d'un ou plusieurs épisodes.

La trajectoire permet d'avoir une vision globale du parcours de soins de l'utilisateur.

Selon les bonnes pratiques en vigueur l'épisode doit être ouvert avant que l'utilisateur ne soit NSA ou FRA.

(Approche PPCC - Planification précoce et conjointe du congé)

Chaque épisode est composé de différentes étapes
(ex : étapes avec les variables RQSUCH, demande vers un guichet, orientation du guichet, notes de travail, etc.).

La trajectoire peut-être bonifiée par des notes concises récapitulant les moments et interventions clés visant à favoriser la planification du congé.
(ex : DSIE envoyée le ..., visite du SAD le ..., etc.).



4. Qui a accès à OWNSA ?

L'outil OWNSA est accessible aux établissements du réseau Montréalais* incluant :

- Les centres hospitaliers (CH)
- les centres hospitaliers de réadaptation (CHR)
- les CLSC faisant partie des CIUSSS Montréalais.

Les établissements non fusionnés :

Institut Philippe Pinel,
CHUM, CUSM, Marie-Clarac,
Villa Médica, l'ICM, la Clinique
communautaire Pointe St-Charles.

- Les différents guichets d'accès d'hébergement et de réadaptation.

Les différents programmes/services :

- DI-TSA-DP
- SAPA
- Santé mentale.

* Dans un avenir rapproché, il est souhaité d'inclure les régions limitrophes.



5. Quels sont les usagers à inscrire dans l'OWNSA ?


➤ **L'inscription** des usagers en **PPCC** dès que le retour à domicile est identifié comme étant complexe, cela peut se faire dès l'urgence et **en amont de la déclaration NSA/FRA.**

➤ **Tous les usagers NSA dirigés vers la RFI** (réadaptation fonctionnelle intensive) **et les SPA** (soins post aigus).

➤ Les usagers en fin de réadaptation active (**FRA**) lorsque le **RAD** a été identifié comme étant **complexe.**

➤ Les usagers hospitalisés en provenance des milieux d'hébergement (CHSLD, RI, RPA) dont **le retour dans leur hébergement est identifié comme étant complexe.**





6. Structure interne à chaque établissement

- Chaque établissement a la responsabilité de se structurer à l'interne et de nommer des Pilotes répondants (Porteurs, Pilotes d'établissements, etc.)
- Pour tout besoin de formation ou des questions diverses, vous pouvez vous référer à votre Pilote d'établissement ou d'installation qui vous renseignera ou fera le lien avec le Pilote régional (VigieNSA) si nécessaire.

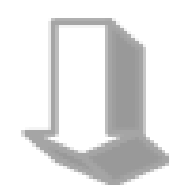




7. Région, établissement, installation

RÉGION

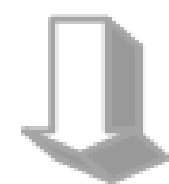
- Bas-Saint-Laurent {01}
- Saguenay-Lac-Saint-Jean {02}
- Capitale-Rationale (03)
- Mauricie et Centre-du-Québec (04)
- Estrie (05)
- Montréal (06)
- Outaouais {07}
- Abitibi-Temiscamingue (08)
- Côte-Nord (09) Nord-du-Québec (10)
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
- Chaudière-Appalaches (12)
- Laval (13)
- Lanaudière (14)
- Laurentides (15)
- Montérégie (16)
- Nunavik (17)
- Terres-Cries-de-la-Baie-James (18)



ÉTABLISSEMENT :

Entité juridique dotée de capacités et responsabilités légales, qui détient un permis du ministre de la Santé et des Services sociaux pour gérer des services correspondant aux cinq grandes missions (CHSLD, CLSC, CPEJ, CR et CH) définies dans la loi.

Exemple : CIUSSS et CISSS



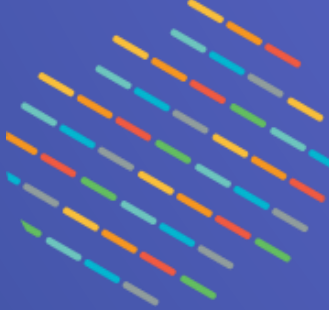
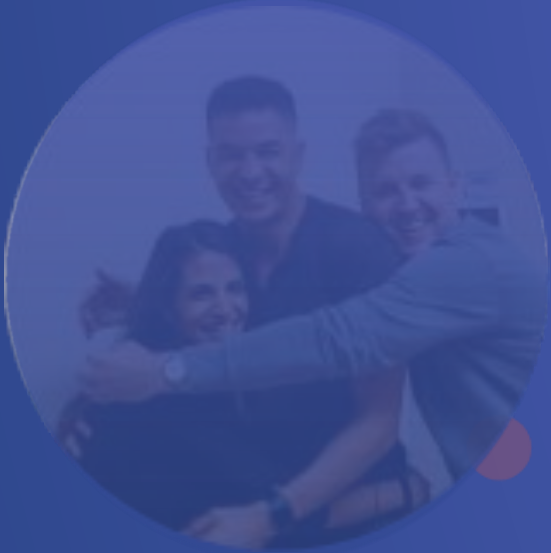
INSTALLATION :

Lieu physique où sont dispensés des soins de santé et de services sociaux à la population du Québec, dans le cadre d'une ou plusieurs missions.

Exemple : CH Notre-Dame; CHSLD Jeanne Leber ...



FIN



Québec 